

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2555

9 novembre 2007

SOMMAIRE

Allmende S.A.	122601	JPMorgan Investment Strategies Funds .	122621
Autos-Métaux-Lux S.à r.l.	122618	Komadeux Investments S.A.	122599
Big Mountain S.A.	122618	LICR S. à r.l.	122639
Brincorp Holdings S.A.	122640	Luxinvest S.A.Holding	122618
Caliorne S.A.	122640	MARRIE Spf S.A.	122619
Canon Luxembourg S.A.	122594	Naeva S.A.	122603
Capitaux d'Investissements et de Résultats S.A.	122639	New Exercise	122599
Cegedel International S.A.	122604	Nouvelle Luxlait Produits S.à r.l.	122631
Cegelec Investment	122599	Orion Capital	122595
Chrono Invest S.A.	122597	Orion Venture	122598
Cominex S.A.	122600	Orion Venture	122598
Coop Management S.A.	122640	Platine S.A.	122596
CS Retail Park No. 2 S.à r.l.	122631	S.F.O. Holding S.A.	122622
Darmo Holdings S.à r.l.	122605	Société d'Investissements Cime S.A.	122594
Deutsche Morgan Grenfell Development Capital Italy S.A.	122594	Sole S.A.	122613
Eurotour 2000 S.A.	122627	Spring Multiple 2000 B S.C.A.	122621
Ewaco Properties S.à r.l.	122595	Spring Multiple 2000 S.C.A.	122622
Finvada S.A.	122596	Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l.	122622
Gavignet S.à r.l.	122621	Tishman Speyer Lumiere Holdings II S.à r.l.	122627
Girasol Participations S.A.	122639	Trenubel S.A.	122613
G & P Technologies S.A.	122604	TS Holdings (Paris) S.à r.l.	122618
HaMer Holding S.à r.l.	122598	TST Las Rozas S.à r.l.	122639
Historical Recovery & Restorations Hol- dings S.A.	122604	Velox Holdco S.à r.l.	122628
Holdihoes S.A.	122600	Zéphyros Invest S.A.	122597
		Zordalys Holding S.A.	122613

Canon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 21, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 16.539.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 27 avril 2007 que:

- l'assemblée décide de nommer la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES Sarl, ayant son siège social à L - 8211 Mamer, 53, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le no B 86.145, aux fonctions de réviseur d'entreprise jusqu'à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

- Les mandats des administrateurs Monsieur Van Wilderen Angelo, né le 11 octobre 1969 à Ninove (Belgique), demeurant à B-1740 Ternat, 45, Groenstraat et Monsieur Recio Antonio, né le 28 mai 1953 à Madrid (Espagne), demeurant à GB-SL9 8 LZ Buckinghamshire, 35, Latchmoor Wag, Gerrards Cross, sont reconduits pour une période de 6 ans. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'année 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007121588/3560/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00357. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Société d'Investissements Cime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 79.029.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 29 juin 2007 à 16.00 heures*

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Reinold Geiger demeurant professionnellement 32, Philbeach Gardens, UK-SW5 9EB London Grande Bretagne, Yves Chezeaud demeurant professionnellement 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg et Karl Guénard demeurant professionnellement 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION SARL, en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007121596/817/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05323. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Deutsche Morgan Grenfell Development Capital Italy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 51.795.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale tenue en date du 19 septembre 2007

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société tenue en date du 19 septembre 2007, que:

* L'assemblée générale a procédé à la réélection en tant qu'administrateurs de la société de:

- M. Alistair Charles Fairley Smith, banquier d'affaires, ayant son adresse professionnelle à 99 Bishopsgate EC2M 3XD Londres, Royaume-Uni;

- M. Christopher John Minter «Managing Director and Global Chief Operating Officer», ayant son adresse professionnelle à 1 Great Winchester Street, UK-EC2N 2DB London, Royaume-Uni;

- M. Franz Prost, Administrateur de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., ayant pour adresse professionnelle 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg;

- Mme Marie-José Steinborn, Administrateur de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., ayant pour adresse professionnelle 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

- Mme Petra Mauritz, ayant son adresse professionnelle à DEUTSCHE BETEILIGUNGS AG, Kleine Wiesenau, 1, D-60323 Frankfurt am Main, Allemagne.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

* L'assemblée générale a procédé à la réélection de KPMG AUDIT ayant son siège social 31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises. Son mandat a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007121662/751/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02507. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Ewaco Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 86.863.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 28 août 2007, que:

- l'Associé unique prend acte de la démission de Monsieur Patrick Lorenzato, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, de ses fonctions de gérant et nomme en remplacement Monsieur Johan Dejans ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zit

he L 2763 Luxembourg en qualité de gérant.

Luxembourg le 28 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007121663/751/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Orion Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.107.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 décembre 1998, acte publié au Mémorial C no 231 du 2 avril 1999; les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé en vue de la conversion du capital social en euros en date du 10 décembre 1998, dont l'extrait a été publié au Mémorial C no 1324 du 12 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORION CAPITAL

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007121791/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03750. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Finvada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 70.832.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 1^{er} octobre 2007, que:

- Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, et Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée L-2763 Luxembourg ont démissionné de leur fonction d'administrateur.

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe L-1450 Luxembourg et Madame Marie-Christine Hummel, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 73 Côte d'Eich L-1450 Luxembourg ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires. Leur mandat d'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011.

- Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange a démissionné de son poste de commissaire aux comptes.

- La société MOORE STEPHENS S.à r.l., ayant son siège social 16, allée Marconi L-2010 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007121660/751/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02522. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Platine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 28.654.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendsieben, den neunten Oktober.

Vor der unterzeichnenden Notarin Blanche Moutrier, mit Amtswohnsitz in Esch/Alzette,

ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft panamesischen Rechts BURNETT HOLDINGS S.A. mit Sitz in East 53rd Street, Swiss Bank Building, 2nd floor, Panama City, Republique de Panama,

hier vertreten durch

Frau Carine Bittler, Gesellschaftsverwalterin, mit Berufsanschrift in L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben am 6. November 2002,

welche Vollmacht nach ne varietur Paraphierung durch die Komparentin und die amtierende Notarin gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparent handelnd wie eingangs erwähnt, ersuchte die amtierende Notarin folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Aktiengesellschaft PLATINE S.A., mit Sitz in L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger, mit damaligem Amtssitz in Düdelingen am 29. Juli 1988, veröffentlicht im Memorial C Nummer 291 am 3. November 1988, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter Nummer B 28.654.

II.- Dass das Gesellschaftskapital der Aktiengesellschaft PLATINE S.A., vorbenannt, 81.250,- EUR (einundachtzigtausendzweihundertfünfzig Euro) beträgt, eingeteilt in 3.250 (dreitausend zweihundertfünfzig) Aktien mit einem Nennwert von je 25,- EUR (fünfundzwanzig Euro).

III.- Dass die Komparentin, in ihrer Qualität als alleiniger Aktionär, vollkommene Kenntnis der Statuten und der finanziellen Lage von der obengenannten Aktiengesellschaft PLATINE S.A. hat.

IV.- Dass die Komparentin alleinige Eigentümerin sämtlicher Aktien der vorbenannten Gesellschaft geworden ist und folglich deren Auflösung beschliesst.

V.- Dass die Komparentin erklärt, dass sämtliche bekannten Schulden beglichen worden sind und sie zudem über sämtliche Aktiva der Gesellschaft verfügt und demnach persönlich haftbar ist für deren Passiva und eventuellen Verpflichtungen, auch diejenigen welche ihr zum heutigen Zeitpunkt unbekannt sind, und somit die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist und diese hiermit als endgültig aufgelöst zu betrachten ist.

VI.- Entlastung und Entbindung ihrer Mandate wird erteilt sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Aufsichtskommissar.

VII.- Dass die Zerstörung sämtlicher Aktien in Anwesenheit des amtierenden Notars durchgeführt worden sind.

VIII.- Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden für den Zeitraum von fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, der Notarin nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand, und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Bittier, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 2007, Relation: EAC/2007/12336. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007121679/272/47.

(070140359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Zéphyros Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.547.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 12 août 2004, acte publié au Mémorial C no 1109 du 3 novembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZEPHYROS INVEST S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007121786/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03739. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Chrono Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.577.

Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 29 juin 2004, acte publié au Mémorial C no 897 du 7 septembre 2004.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHRONO INVEST S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007121788/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03745. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Orion Venture, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 62.530.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 décembre 1997, acte publié au Mémorial C no 243 du 15 avril 1998, modifiée par acte sous seing privée en date du 31 décembre 2001, avis publié au Mémorial C 1324 du 12 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORION VENTURE

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007121789/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03749. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Orion Venture, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 62.530.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 décembre 1997, acte publié au Mémorial C no 243 du 15 avril 1998, modifiée par acte sous seing privée en date du 31 décembre 2001, avis publié au Mémorial C 1324 du 12 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORION VENTURE

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007121790/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03752. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

HaMer Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.296.

Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007121558/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10031. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Cegelec Investment, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 82.619.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 28 septembre 2007

L'assemblée:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
 - décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 28 septembre 2007 au siège social de MERCURIA SERVIVES S.A. au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

CEGELEC INVESTMENT

Signature

Référence de publication: 2007121562/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02203. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

New Exercise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7651 Heffingen, 16, Am Duerf.
R.C.S. Luxembourg B 48.724.

—
Décision Collective du 10 septembre 2007

La soussignée, Madame Juliette Kaiser, seule associée de la S.à r.l. NEW EXERCISE a constaté que suite à une réorganisation des numéros de rue de la part de la commune de Heffingen, le siège de la société se trouve dorénavant à 16, am Duerf, L-7651 Heffingen.

Par conséquent, il a ainsi été constaté et procédé au transfert de siège à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Heffingen, le 10 septembre 2007.

J. Kaiser.

Référence de publication: 2007121564/1132/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09279. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Komadeux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 57.631.

Constituée par-devant Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n ° 173 du 8 avril 1997. Les statuts ont été modifiés par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 avril 2000, acte publié au Mémorial C n ° 754 du 13 octobre 2000. La devise du capital a été convertie en euros par acte sous seing privé en date du 22 octobre 2001, suivant extrait publié au Mémorial C n ° 346 du 2 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KOMADEUX INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007121913/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02907. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Cominex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4984 Sanem, Parc d'Activités Economique «Gadderscheier».
R.C.S. Luxembourg B 53.931.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007121860/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01686. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Holdihoes S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9672 Niederwampach, Maison 14.
R.C.S. Luxembourg B 99.152.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

s'est réunie l'assemblée générale extra-ordinaire de la société anonvme HOLDIHOES SA, avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte;

constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echtemach en date du 13 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de l'année 1999, Numéro 939, modifiée suivant acte passé par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz en date du 19 octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 22 à la page 1017 en date du 10 janvier 2005,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 99.152,

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Pascal Schmitz, ingénieur industriel, demeurant à B-4570 Marchin, 8, Grand Marchin,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monique Rebien, employée privée, demeurant à Ettelbruck, et comme scrutateur Monsieur Guillaume Marth, employé privé, demeurant à Holler,

tous ici présents et ce-acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que l'actionnaire présent et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par l'actionnaire présent, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les huit mille (8.000) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent se reconnaît dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui lui a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

- a) Constatation de société unipersonnelle
- b) Démission et nomination d'administrateur
- c) Démission de commissaire et son remplacement
- d) Changement d'adresse

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) L'assemblée constate que les actions sont toutes réunies en la main de Monsieur Pascal Schmitz; par conséquent la société est dorénavant à considérer comme société unipersonnelle.

2) L'assemblée accepte la démission de l'administrateur actuel, la société à responsabilité limitée Sàrl SEREN, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, et lui donne pleine et entière décharge de son mandat. L'assemblée nomme en son remplacement Monsieur Pascal Schmitz, préqualifié, comme seul et unique administrateur avec pouvoir d'engager la société par sa seule et unique signature.

3) L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, société à responsabilité limitée Sàrl DUNE, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, et lui donne pleine et entière décharge de son mandat et nomme en son remplacement Monsieur Alain Schmitz, demeurant à Aywaille en Belgique, 30, rue du Tige.

4) L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Wiltz à Niederwampach et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi en la commune de Wincrange.»

5) L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-9672 Niederwampach, maison 14.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 9.15 heures.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cents euros (800,- €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schmitz, G. Marth, M. Rebien, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 25 septembre 2007, DIE/2007/5566. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 27 septembre 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007121901/4917/63.

(070139940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Allmende S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.902.

Im Jahre zweitausendundsieben, den achtundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Sind die Aktieninhaber der Holdingaktiengesellschaft ALLMENDE S.A., R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 21.902, mit Sitz in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen am 31. August 1984, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 266 vom 2. Oktober 1984.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zur Schriftführerin Frau Alexia Uhl, Juristin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Marc Albertus, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A. Die gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen durch Vorladung mit der hiernach angegebenen Tagesordnung, welche per Einschreiben an die Inhaber der Namensaktien am 19. Juli 2007 geschickt wurden.

B. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

C. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass von 1.200 Aktien 658 Aktien anwesend sind und in gegenwärtiger Versammlung vertreten sind, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

D. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt

Tagesordnung:

1. Ermächtigung an den Verwaltungsrat, durch Satzungsänderung, das Kapital von EUR 817.200,- auf EUR 1.021.500,- erhöhen zu können mittels Aktien mit oder ohne Ausgabeprämie zu zeichnen, ohne den jetzigen Aktionären ein Zeichnungsprivileg auf den auszugebenden Aktien vorzubehalten.

2. Anpassung von Artikel 5, Absatz 5 bis 10 der Satzungen wie folgt:

« **Art. 5. Absatz 5 bis 10.** Das genehmigte Gesellschaftskapital wird auf eine Million einundzwanzigtausendfünfhundert Euro (EUR 1.021.500,-), festgesetzt, eingeteilt in eintausendfünfhundert (1.500) Aktien mit einem Nominalwert von sechshunderteinundachtzig Euro (EUR 681,-) pro Aktie. Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital können erhöht oder herabgesetzt werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Darüber hinaus ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, endend am 28. August 2012, das gezeichnete Kapital im Rahmen des genehmigten Kapitals in einem oder in mehreren Schritten zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können mittels Aktien mit oder ohne Ausgabeprämie gezeichnet und ausgegeben werden, ganz nach Belieben des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist insbesondere ermächtigt, diese Aufstockungen durchzuführen ohne den jetzigen Aktionären ein Zeichnungsprivileg auf den auszugebenden Aktien vorzubehalten.

Der Verwaltungsrat kann jedem Verwaltungsratsmitglied, Direktor oder Prokuristen oder jeder anderen ermächtigten Person Vollmacht erteilen, um die Zeichnung zu empfangen und die Zahlung des Preises der Aktien, die diese ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, zu erhalten. Jedes Mal wenn der Verwaltungsrat eine solche Kapitalerhöhung amtlich festgestellt hat, wird dieser Artikel als automatisch an die vorgenommene Änderung angepasst betrachtet.»

3. Anpassung von Artikel 13 der Satzungen wie folgt:

« **Art. 13.** Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.»

4. Anpassung von Artikel 19 der Satzungen wie folgt:

« **Art. 19.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.»

5. Anpassung von Artikel 12 und Artikel 17, zweiter Absatz der Satzungen um sie an das Gesetz vom 25 August 2006 anzupassen, wie folgt:

« **Art. 12.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen».

« **Art 17. Absatz 2.** Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen»

Der Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung ermächtigt der Verwaltungsrat, durch Satzungsänderung, das Kapital von EUR 817.200,- auf EUR 1.021.500,- erhöhen zu können mittels Aktien mit oder ohne Ausgabeprämie zu zeichnen, ohne den jetzigen Aktionären ein Zeichnungsprivileg auf den auszugebenden Aktien vorzubehalten.

Dem ersten Beschluss stimmen 86,93% der Vertretenen Aktien zu.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 5, Absatz 5 bis 10 der Satzungen wie folgt anzupassen:

« **Art. 5. Absatz 5 bis 10.** Das genehmigte Gesellschaftskapital wird auf eine Million einundzwanzigtausend fünf hundred Euro (EUR 1.021.500,-), festgesetzt, eingeteilt in eintausendfünfhundert (1.500) Aktien mit einem Nominalwert von sechshunderteinundachtzig Euro (EUR 681,-) pro Aktie.

Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital können erhöht oder herabgesetzt werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen. Darüber hinaus ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, endend am 28. August 2012, das gezeichnete Kapital im Rahmen des genehmigten Kapitals in einem oder in mehreren Schritten zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können mittels Aktien mit oder ohne Ausgabeprämie gezeichnet und ausgegeben werden, ganz nach Belieben des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist insbesondere ermächtigt, diese Aufstockungen durchzuführen ohne den jetzigen Aktionären ein Zeichnungsprivileg auf den auszugebenden Aktien vorzubehalten.

Der Verwaltungsrat kann jedem Verwaltungsratsmitglied, Direktor oder Prokuristen oder jeder anderen ermächtigten Person Vollmacht erteilen, um die Zeichnung zu empfangen und die Zahlung des Preises der Aktien, die diese ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, zu erhalten. Jedes Mal wenn der Verwaltungsrat eine solche Kapitalerhöhung amtlich festgestellt hat, wird dieser Artikel als automatisch an die vorgenommene Änderung angepasst betrachtet.»

Dem zweiten Beschluss stimmen 85,71% der Vertretenen Aktien zu.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 13 der Satzungen wie folgt anzupassen:

« **Art. 13.** Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.»

Dem dritten Beschluss stimmen 94,07% der Vertretenen Aktien zu.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 19 der Satzungen wie folgt anzupassen:

« **Art. 19.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.»

Dem vierten Beschluss stimmen 88,75% der Vertretenen Aktien zu.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 12 und Artikel 17, zweiter Absatz der Satzungen um sie an das Gesetz vom 25. August 2006 wie folgt anzupassen:

« **Art. 12.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.»

« **Art. 17. Absatz 2.** Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Dem fünften Beschluss stimmen 89,36% der Vertretenen Aktien zu.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, im Jahr, Monat und am Tag wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben,

Gezeichnet: L. Hansen, A. Uhl, M. Albertus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, Relation: LAC/2007/24301. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 6. September 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007121939/211/120.

(070139634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Naeva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.795.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement en date du 17 août 2007, que les administrateurs suivants ont été réélus jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

- Madame Sonja Linz
- Monsieur Georges Deitz
- Monsieur Pascal Noel

A été réélu Commissaire pour la même période:

- CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1^{er} octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007122008/799/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02221. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

G & P Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 103.722.

Hiermit erklären ihre sofortige Demissionierung:

- als Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft G & P TECHNOLOGIES s.a.

Herr Paul-Hubertus Nelke,

Herr Vladislav Reger und

Herr Franc Smidt;

- als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied

Herr Vladislav Reger;

- als Kommissar der Gesellschaft

die Gesellschaft ABAKUS SERVICE s.a.

Luxemburg, den 1. September 2007.

P.-H. Nelke, F. Smidt, V. Reger, ABAKUS SERVICE s.a.

Référence de publication: 2007121999/2323/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08252. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Cegedel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 91.753.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de CEGEDEL INTERNATIONAL tenue le 3 mai 2006:

- que le mandat de commissaire aux comptes est confié à ERNST & YOUNG de Luxembourg, 7, Parc Cité Syrdall, L-5365 Munsbach

La durée du mandat est de 5 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010

Siège social: 2, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

Strassen, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007121996/2846/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05467. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Historical Recovery & Restorations Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.470.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 13 septembre 2007 que:

Sont réélus administrateurs jusqu'aux prochaines élections statutaires qui auront lieu à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012:

- Francis Hoogewerf

- Marcel Fausch

- AVONDALE NOMINEES LIMITED

Est réélu commissaire aux comptes jusqu'aux prochaines élections statutaires qui auront lieu à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012:

- Henri Vanherberghen

Fait à Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007122004/634/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06326. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Darmo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 132.377.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the third day of October.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- ALBERTA INTERNATIONAL LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 3500 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, U.S.A., filed with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4285607,

here represented by Mr Alexandre Gobert, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Geneva, on 2 July 2007.

- HALIFAX INVESTMENTS INTERNATIONAL LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 3500 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, U.S.A., filed with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4287231,

here represented by Mr Alexandre Gobert, previously named, by virtue of a proxy, given in Geneva, on 2 July 2007.

- MANITOBA INTERNATIONAL LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 3500 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, U.S.A., filed with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4285608,

here represented by Mr Alexandre Gobert, previously named, by virtue of a proxy, given in Geneva, on 2 July 2007.

- LABRADOR INVESTMENTS INTERNATIONAL LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 3500 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, U.S.A., filed with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4287234,

here represented by Mr Alexandre Gobert, previously named, by virtue of a proxy, given in Geneva, on 2 July 2007.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Definitions

In this articles of association, the following words and expression set out below and starting with a capital letter shall have the following meaning, unless the context otherwise requires or unless otherwise specified:

«Affiliate» means, in respect of any Person (in this definition, such Person being referred to as the «Subject Person»), (i) any other Person, directly or indirectly, Controlling, Controlled by, or under direct or indirect common Control with, the Subject Person; or (ii) any Person under the direct or indirect Control of the same group of Persons as own and Control the Subject Person, in substantially the same ownership proportions;

«Control» of a Person (in this definition referred to as the «Subject Person») by another Person or group of Persons means:

(a) where the Subject Person is a corporation, such other Person or group of Persons owns all of the securities of such Subject Person and controls the management of such Subject Person;

(b) where the Subject Person is a limited partnership, such other Person, or the Persons in such group, is/are the sole general partner(s) of such Subject Person;

(c) where the Subject Person is a trust and the trustees have discretionary powers in respect of the trust assets, such other Person (or group of Persons) has the right to elect or appoint all of the trustees of such trust and such Person, or the Persons in such group, is/are the sole beneficiary(ies) of such trust; and

(d) where the Subject Person is a Person other than a corporation, limited partnership or trust referred to in any of clauses (a) to (c) above, such other Person or group of Persons controls such Subject Person if it possesses, directly or indirectly, all of the ownership interest in such Subject Person and has the power to determine the policies and conduct of the management of such Subject Person;

In addition a Person who Controls another Person is deemed to Control any Person which is Controlled, or deemed to be Controlled, by such other Person. The words «Controlled» and «Controlling» have corresponding meanings;

«Person» means an individual, a corporation, a general partnership, a limited partnership, a trust (including, without limitation, a testamentary trust) and an estate of a deceased Person.

B. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of DARMO HOLDINGS S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

C. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. Except in case of transfer to an Affiliate, any transfer of shares of the Company is subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

D. Management

Art. 12. The Company is managed by one (1) or several managers, who need not to be partners.

In case of several managers, the board of managers will be composed of at least three (3) managers of category A and one (1) manager of category B.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix

(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signatures of one (1) manager of category A and of one (1) manager of category B.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by e-mail via PDF, or by facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in case of resolutions by circular means approved and signed by all the managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by e-mail, via PDF, or by facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least three (3) managers of category A and one (1) manager of category B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers, present or represented at such meeting provided however that such majority shall include at least three (3) managers of category A and one (1) manager of category B.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, sent by e-mail, via PDF, or by facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed by sending the original copy.. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

E. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing three quarters of the share capital at least.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first January and ends on the thirty-first December of the same year.

Art. 22. Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The shares have been subscribed, in the following order, as follows:

1. ALBERTA INTERNATIONAL LLC, prenamed one hundred and twenty-five shares	125
2. HALIFAX INVESTMENTS INTERNATIONAL LLC, prenamed one hundred and twenty-five shares	125
3. MANITOBA INTERNATIONAL LLC, prenamed one hundred and twenty-five shares	125
4. LABRADOR INVESTMENTS INTERNATIONAL LLC, prenamed one hundred and twenty-five shares	125
Total: five hundred shares	500

All the shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

General meeting of partners

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period of time and will belong to the following categories of managers:

- Mr Adolfo Kalach Mizrahi, executive, born on 28 November 1953 in Mexico D.F., residing at Ingenieros Militares N ° 2, Naucalpan de Juarez, CP 53380, Estado de Mexico, Mexico, Manager of Category A;

- Mr David Kalach Mizrahi, executive, born on 2 April 1956 in Mexico D.F., residing at Ingenieros Militares N ° 2, Naucalpan de Juarez, CP 53380, Estado de Mexico, Mexico, Manager of Category A;

- Mr Marcos Kalach Mizrahi, executive, born on 25 December 1957 in Mexico D.F., residing at Ingenieros Militares N ° 2, Naucalpan de Juarez, CP 53380, Estado de Mexico, Mexico, Manager of Category A;

- Mr Rafael Kalach Mizrahi, executive, born on 26 August 1946 in Mexico D.F., residing at Ingenieros Militares N ° 2, Naucalpan de Juarez, CP 53380, Estado de Mexico, Mexico, Manager of Category A;

- Mr J. Bradley Unsworth, director, born on 10 April 1959 in Kentville (Canada), residing at Pasteurstraat 11, 1097 ER Amsterdam, The Netherlands, Manager of Category B;

- Mr Kuy-Ly Ang, managing director, born on 16 February 1967 in Phnom Penh (Cambodia), residing at 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Manager of Category B;

- Mrs Sylvia Infanger, office administrator, born on 5 April 1957 in Fribourg (Switzerland), residing at 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Manager of Category B.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- ALBERTA INTERNATIONAL LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social 3500 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4285607,

ici représentée par Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 2 juillet 2007.

- HALIFAX INVESTMENTS INTERNATIONAL LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social 3500 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4287231,

ici représentée par Monsieur Alexandre Gobert, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 2 juillet 2007.

- MANITOBA INTERNATIONAL LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social 3500 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4285608,

ici représentée par Monsieur Alexandre Gobert, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 2 juillet 2007.

- LABRADOR INVESTMENTS INTERNATIONAL LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social 3500 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4287234,

ici représentée par Monsieur Alexandre Gobert, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 2 juillet 2007.

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Définitions

Dans les présents statuts, les mots et expression ci-dessous et commençant par une majuscule auront les significations suivantes, à moins qu'il en soit déterminé autrement ci-dessous:

«Affilié» signifie, relativement à toute Personne (dans cette définition, une telle Personne sera désignée en tant que «Personne Sujet») (i) toute autre Personne, directement ou indirectement, Contrôlant, Contrôlée par, ou sous la Contrôle commun directe ou indirecte avec, la Personne Sujet; ou (ii) toute Personne sous le Contrôle direct ou indirect du même groupe de Personnes qui possède et Contrôle la Personne Sujet, dans sensiblement les mêmes proportions de détention;

«Contrôle» d'une Personne (dans cette définition désignée sous le nom «Personne Sujet») par une autre Personne ou un groupe de Personnes signifie:

(a) lorsque la Personne Sujet est une société, cette autre Personne ou groupe de Personnes détient tous les titres de la Personne Sujet et contrôle la gestion de cette Personne Sujet;

(b) lorsque la Personne Sujet est une société en commandite, cette autre Personne, ou les Personnes est/sont les associés commandités d'une telle Personne Sujet;

(c) lorsque la Personne Sujet est une fiducie et les fiduciaires ont des pouvoirs discrétionnaires en ce qui concerne les actifs de la fiducie, une telle autre Personne (ou groupe de Personnes) a le droit d'élire ou nommer tous les fiduciaires d'une telle fiducie et d'une telle Personne, ou les Personnes dans un tel groupe, est/sont les seuls bénéficiaires d'une telle fiducie; et

(d) lorsque la Personne Sujet est une Personne autre qu'une société, société en commandite ou fiducie visée à aux clauses (a) à (c) ci-dessus, une telle autre Personne ou groupe de Personnes contrôle une telle Personne Sujet si elle possède, directement ou indirectement, tout les intérêts d'une telle Personne Sujet soumise et a le droit de déterminer la politique et la conduite de la gestion d'une telle Personne Sujet;

De plus, une Personne qui Contrôle une autre Personne est considérée Contrôler toute Personne qui est Contrôlée, ou considéré comme étant Contrôlée, par une telle autre Personne. Les mots «Contrôlé» et «Contrôlant» ont les significations correspondantes;

«Personne» signifie un individu, une société, une société en nom collectif, une société en commandite, une fiducie (y compris, sans limitation, une fiducie testamentaire) et la succession d'une Personne décédée.

B. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de DARMO HOLDINGS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

C. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Sauf en cas de transfert à un Affilié, tout transfert de parts sociales de la Société est sujet à l'approbation d'un tel transfert donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

D. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance sera composé d'au moins trois (3) gérants de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit par e-mail via PDF ou par télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Aucun avis n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lors de l'adoption d'une résolution par voie circulaire approuvée et signée par tous les gérants.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par e-mail via PDF ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins trois (3) gérants de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion à condition que cette majorité inclue au moins trois (3) gérants de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, envoyés par e-mail via PDF, ou par télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer en envoyant la copie originale, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

F. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 22. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. ALBERTA INTERNATIONAL LLC, pré-qualifiée cent vingt-cinq parts sociales	125
2. HALIFAX INVESTMENTS INTERNATIONAL LLC, pré-qualifiée cent vingt-cinq parts sociales	125
3. MANITOBA INTERNATIONAL LLC, pré-qualifiée cent vingt-cinq parts sociales	125
4. LABRADOR INVESTMENTS INTERNATIONAL LLC, pré-qualifiée cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée et appartiendront aux catégories de gérance suivantes:
 - Monsieur Adolfo Kalach Mizrahi, dirigeant d'entreprises, né le 28 novembre 1953 à Mexico D.F., demeurant à Ingenieros Militares N ° 2, Naucalpan de Juarez, CP 53380, Etat de Mexico, Mexique, Gérant de Catégorie A;
 - Monsieur David Kalach Mizrahi, dirigeant d'entreprises, né le 2 avril 1956 à Mexico D.F., demeurant à Ingenieros Militares N ° 2, Naucalpan de Juarez, CP 53380, Etat de Mexico, Mexique, Gérant de Catégorie A;
 - Monsieur Marcos Kalach Mizrahi, dirigeant d'entreprises, né le 25 décembre 1957 à Mexico D.F., demeurant au Ingenieros Militares N ° 2, Naucalpan de Juarez, CP 53380, Etat de Mexico, Mexique, Gérant de Catégorie A;
 - Monsieur Rafael Kalach Mizrahi, dirigeant d'entreprises, né le 26 août 1946 à Mexico D.F., demeurant à Ingenieros Militares N ° 2, Naucalpan de Juarez, CP 53380, Etat de Mexico, Mexique, Gérant de Catégorie A;
 - Monsieur J. Bradley Unsworth, administrateur, né le 10 avril 1959 à Kentville (Canada), demeurant Pasteurstraat 11, 1097 ER Amsterdam, Pays-Bas, Gérant de Catégorie B;
 - Monsieur Kuy-Ly Ang, managing director, né le 16 février 1967 à Phnom Penh (Cambodge), demeurant 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant de Catégorie B;
 - Madame Sylvia Infanger, office administrator, née le 5 avril 1957 à Fribourg (Suisse), demeurant 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant de Catégorie B.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Gobert, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2007, Relation: EAC/2007/12220. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007122962/239/427.

(070140909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Trenubel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.444.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007122231/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02637. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Zordalys Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.821.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007122232/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02638. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Sole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 132.375.

STATUTS

L'an deux mille sept, le treize septembre

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) Monsieur Emanuele Lembo, demeurant à Milano, Italie, via Solferino, 11, I.20121,

ici représentée par Monsieur Massimo Longoni, en vertu d'une procuration donnée le 12 septembre 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

2. Madame Carolina Brambilla, demeurante à Milano, Italie, via Solferino, 11, I.20121,

ici représentée par Monsieur Massimo Longoni, en vertu d'une procuration donnée le 12 septembre 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de SOLE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, rachetables au sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés et appartenant à 5 (cinq) catégories (A, B, C, D, E), donnant toutes les mêmes droits.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million de euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, rachetables au sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés et appartenant à 5 (cinq) catégories (A, B, C, D, E), donnant toutes les mêmes droits.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 12 septembre 2012, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. Rachat des actions. La société peut racheter ses propres actions.

Le rachat des actions rachetables s'effectuera dans les limites des prescriptions légales de l'article 49-8 de la manière suivante:

La société peut, dans le cadre de l'article 49.8 de la loi sur les sociétés, demander le rachat de ses actions émises, à condition que le rachat porte sur la totalité d'une catégorie d'actions, et que la demande à l'actionnaire détenant ces catégories d'actions soit faite moyennant une lettre recommandée avec accusé de réception. Cette lettre devra notamment préciser la catégorie et le nombre exact total d'actions qui devront être rachetées.

Le rachat sera effectif après un délai de quinze (15) jours ouvrables après réception de la demande écrite et les actions rachetées seront annulées dans le cadre d'une réduction de capital. Il sera alors payé à l'actionnaire un montant égal à la valeur de l'actif net par action de la catégorie d'actions concernée à la date de référence.

La date de référence est le premier jour du mois au cours duquel la demande de rachat a été faite aux actionnaires concernés.

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, et engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs personnes chargées de contrôler les comptes de la société, actionnaires ou non.

Les administrateurs et les personnes chargées de contrôler les comptes de la société sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 9. Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président, ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement, par mandataire, par écrit, par télégramme, télex ou téléfax. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Art. 11. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration ne peut procéder à la cession de tout ou partie du portefeuille titres que sur décision préalable des actionnaires.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, soit à un comité directeur formé ou non de membres choisis dans son sein, soit à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

Le conseil fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 14. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 15. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 16. Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- les administrateurs,
- les actionnaires eux-mêmes,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déferées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du président du Tribunal de Luxembourg sur recours des parties intéressées.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur jugement endéans les 90 jours de leur nomination.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Les frais liés à la constitution de la société seront intégralement pris en charge au titre de l'année de constitution.

L'affectation du bénéfice peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau.

Sont également distribuables dans la même mesure que les comptes ordinaires de réserves libres et de reports à nouveau, les comptes de réserves extraordinaires créés au moment de la constitution ou d'augmentations de capital de la société par des apports faits à la société. Ces comptes peuvent également être utilisés pour le rachat d'actions propres dans les limites légales et statutaires.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer des dividendes pour un montant n'excédant pas la réserve libre et les résultats reportés et selon des modalités qu'elle déterminera.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 18. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute le bilan.

Après l'adoption du bilan, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fausse dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 19. L'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Les convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 20. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 21. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le dernier jeudi du mois de juin à dix sept heures (17.00) heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 24. Chaque année, le conseil d'administration dressera l'inventaire et le compte de profits et pertes. Les amortissements nécessaires devront être faits.

Art. 25. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le dernier jour du mois de décembre de l'an 2007.

La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier jeudi du mois de juin 2008 à dix sept heures (17.00).

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

		Actions
1. Emanuele Lembo	2.500 actions de catégorie A	12.500
	2.500 actions de catégorie B	
	2.500 actions de catégorie C	
	2.500 actions de catégorie D	
	2.500 actions de catégorie E	
2. Carolina Brambilla	2.500 actions de catégorie A	12.500
	2.500 actions de catégorie B	
	2.500 actions de catégorie C	
	2.500 actions de catégorie D	
	2.500 actions de catégorie E	
Total:	5.000 actions de catégorie A	25.000
	5.000 actions de catégorie B	
	5.000 actions de catégorie C	
	5.000 actions de catégorie D	
	5.000 actions de catégorie E	

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 4.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital.

souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Massimo Longoni, né le 6 décembre 1970 à Como, Italie, conseiller économique, 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L.2526, Luxembourg;

- Monsieur Eric Vanderkerken, né le 27 janvier 1964 à Esch-sur-Alzette, administrateur de sociétés, 73 côte d'Eich, L. 1450 Luxembourg;

- Monsieur Johan Dejans, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, administrateur de sociétés, 9, rue sainte Zithe, L.2763 Luxembourg;

Monsieur Massimo Longoni, pré-qualifié est nommé président du conseil d'administration et, conformément aux prescriptions de l'article 13, il est nommé administrateur délégué de la société.

Le mandat des administrateurs est fixé à trois années et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010.

3. M. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, réviseur d'entreprises, 23, cité Aline Mayrisch, L-7268, Bereldange, est désigné comme commissaire en charge de la révision des comptes de la société.

- Le mandat du commissaire est fixé à trois années et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010.

4. Le siège de la société est fixé au 73, côte d'Eich à L-1450, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Longoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, LAC/2007/27627. — Reçu 2.500 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007122964/208/250.

(070140905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

TS Holdings (Paris) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.108.200,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.835.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007122235/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04589. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070140279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Big Mountain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *BIG MOUNTAIN S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007122236/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01124. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070139821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Autos-Métaux-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4742 Pétange, 97, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 46.414.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007122234/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03623. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070139817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Luxinvest S.A.Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 6.537.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007122237/1125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01770. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

MARRIE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.798.

L'an deux mille sept, le huit août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding, MARRIE S.A., établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17.798, constituée suivant acte reçu par Maître Hyacinthe Glaesener, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 1980, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 269 du 21 novembre 1980.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte sous seing privé en date du 23 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 218 du 8 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Claudine Boreux, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Sandrine Ortwerth, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Ortwerth, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société en MARRIE Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
3. Ajout d'un alinéa à l'article 5 des statuts;
4. Ajout d'un alinéa à l'article 7 des statuts;
5. Suppression à l'article 9 des statuts des mots suivants:
«Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui-même, pou finir le trente septembre mil neuf cent quatre-vingt-un.»;
6. Suppression à l'article 10 des statuts des mots suivants:
«... pour la première fois en mile neuf cent quatre-vingt-un.»;
7. Transfert du siège social de la société de L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri et modification subséquente de l'article 3, première phrase des statuts de la société;
8. Acceptation de la démission des trois (3) administrateurs actuellement en fonction ainsi que la nomination de trois (3) nouveaux administrateurs et acceptation de la démission du commissaire aux comptes ainsi que la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en MARRIE Spf S.A. et de modifier en conséquent l'article 1^{er} des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) sous la dénomination de MARRIE Spf S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF).

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 26 avril 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 26 avril 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un alinéa à l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Quatrième alinéa.** La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un alinéa à l'article 7 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 7. Troisième alinéa.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer à l'article 9 des statuts les mots suivants: «Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui-même, pou finir le trente septembre mil neuf cent quatre-vingt-un.».

Septième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer à l'article 10 des statuts les mots suivants: «... pour la première fois en mile neuf cent quatre-vingt-un.».

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de transférer avec effet à ce jour le siège social de la société de L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri et modification subséquente de l'article 3, première phrase qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Première phrase.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Neuvième résolution

L'assemblée accepte la démission des trois (3) administrateurs actuellement en fonction à savoir:

- Monsieur Marc Boland,
- Monsieur Joeri Steeman,
- Monsieur Karl Louarn,

avec effet immédiat et l'assemblée leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme en remplacement trois (3) nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, né à Luxembourg le 2 décembre 1946, demeurant à L-2531 Luxembourg, 36, rue Frantz Seimetz;
- Monsieur Etienne Gillet, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri;
- Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, né à Longwy (France) le 27 mai 1948, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Leur mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de l'an 2011.

L'assemblée accepte ensuite la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction, à savoir:

- Monsieur Pascoal Da Silva,

avec effet immédiat et l'assemblée lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme en remplacement un (1) nouveau commissaire aux comptes, à savoir:

- AUDITEX S. à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.559, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de l'an 2011. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: C. Boreux, S. Ontwerth, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22800. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007124291/5770/119.

(070142777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Spring Multiple 2000 B S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.779.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007122230/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02634. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

JPMorgan Investment Strategies Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 63.762.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007122233/13/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI07925. - Reçu 136 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Gavignet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 74.138.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

H. Dueholm.

Référence de publication: 2007122238/5029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02013. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Spring Multiple 2000 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 74.490.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007122229/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02631. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

S.F.O. Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 67.513.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007122228/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02625. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 132.378.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of September
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TISHMAN SPEYER KARLSHOEFE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, which registration with the Trade Register of Luxembourg is pending,

here represented by Mr Regis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy established on September 27, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise,

have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name TISHMAN SPEYER KARLSHOEFÉ S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The managers of the Company shall ensure at all times that (i) there will be no more than thirty (30) shareholders in the Company, (ii) none of the shareholders in the Company will be a natural person, and (iii) following any transfer of shares, clauses of the points (i) and (ii) of this paragraph will remain satisfied. For the avoidance of doubt this paragraph operates only to give the Company the opportunity to qualify as a special foreign fund for German tax purposes and each shareholder understands and agrees that it has no action whatsoever for damages whether in contract or delict (and will not seek to pursue any such action) against either the assets of the Company, the managers or the Company in the event that this paragraph is breached or amended.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - payment

The articles of association having thus been established, TISHMAN SPEYER KARLSHOEFE HOLDINGS S.à r.l., pre-named, declared to subscribe the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the sole shareholder as sole manager of the Company for an unlimited period of time.
2. Fix the registered seat of the Company at 34-38, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TISHMAN SPEYER KARLSHOEFE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours et ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg,

ici représentée par Mr. Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 septembre 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination TISHMAN SPEYER KARLSHOEFE S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Les gérants de la Société s'assureront qu'à tout moment (i) il n'y aura pas plus de trente (30) associés présent dans le capital de la Société, (ii) qu'aucun des associés de la Société ne sera une personne physique, et (iii) que suite à tout transfert de parts sociales les dispositions (i) et (ii) seront respectées. L'objet du présent est de permettre à la Société d'être qualifiée de «fond spécial étranger» au regard des autorités fiscales allemandes. En cas de non respect ou de modifications des dispositions du paragraphe précédent, aucune action en responsabilité civile ou délictuelle contre la Société ou les gérants de la Société ne pourra être engagée par les associés de la Société.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le conseil de gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, TISHMAN SPEYER KARLSHOEFÉ HOLDINGS S.à r.l., désignée ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros (€ 2.000,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer l'associé unique comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
2. Fixer l'adresse du siège social au 34-38, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007. Relation: LAC/2007/28909. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007122970/211/265.

(070141008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Tishman Speyer Lumiere Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 421.200,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 114.241.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007122225/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04591. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Eurotour 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 57.195.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007124438/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08687. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Velox Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.000.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.921.

In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of VELOX HOLDCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of forty-three million Euro (EUR 43,000,000.-), having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, on 20 June 2007, published in the Mémorial C number 1847 of 31 August 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-129.921. The articles of incorporation have been amended for the last time on 6 September 2007 following a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting is declared open at 10.30 a.m. with Cédric Bless lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1 To insert a new article 7 in the articles of incorporation which shall read as follows:

« **Art. 7. Transfer Restrictions - Pre-emptive right.** Terms and conditions in relation to the transfer of shares issued by the Company, including tag-along and drag-along rights, may from time to time be agreed in writing by some or all the shareholders.

The shareholders may not sell, transfer or otherwise dispose of, or grant any option over, pledge or otherwise encumber any of their shares or any interest in their shares, except in compliance with these Articles and with any such additional terms and conditions.

The Company is entitled to refuse to register any transfer of or interest in the shares unless transferred or created in accordance with these Articles and with any additional terms and conditions included in any agreement to which the Company is a party.

In addition, BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, as shareholder of the Company, shall have an irrevocable right (the «Option») to purchase all or part of the shares of any other Employee Shareholder, at nominal value, in the following events (the «Option Event»):

(i) an Employee Shareholder has died and the estate does not transfer the shares to BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED according to the terms of the agreements between the Employee Shareholder and BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED; and

(ii) shares are transferred to an Employee Shareholder's spouse in breach with the terms and conditions set out by any agreement between the Employee Shareholder and BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED.

The Option is exercisable by delivery either to the Employee Shareholder or his rights holder, of a written notice of exercise of the Option (the «Option Notice») within a period of two months from the date (the «Trigger Date») of the Option Event (or, from the actual knowledge by BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED of such Option Event).

For the purposes of this Article 7, Employee Shareholder shall mean any shareholder being a manager, director, officer or employee of the Company or any of its direct or indirect subsidiaries.»

2 To renumber articles 7 and following so as to reflect the insertion of a new article 7.

3 To amend article 12 (after renumbering) of the articles of incorporation by adding a new paragraph after the seventh paragraph of such article 12 which shall be read as follows:

«In the event of a tied vote, the Chairman of the Board of Managers shall not have a casting vote.»

4 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxy of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital being represented at the present extraordinary general meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notice were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to insert a new article 7 in the articles of incorporation which shall read as follows:

« **Art. 7. Transfer Restrictions - Pre-emptive right.** Terms and conditions in relation to the transfer of shares issued by the Company, including tag-along and drag-along rights, may from time to time be agreed in writing by some or all the shareholders.

The shareholders may not sell, transfer or otherwise dispose of, or grant any option over, pledge or otherwise encumber any of their shares or any interest in their shares, except in compliance with these Articles and with any such additional terms and conditions.

The Company is entitled to refuse to register any transfer of or interest in the shares unless transferred or created in accordance with these Articles and with any additional terms and conditions included in any agreement to which the Company is a party.

In addition, BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, as shareholder of the Company, shall have an irrevocable right (the «Option») to purchase all or part of the shares of any other Employee Shareholder, at nominal value, in the following events (the «Option Event»):

(i) an Employee Shareholder has died and the estate does not transfer the shares to BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED according to the terms of the agreements between the Employee Shareholder and BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED; and

(ii) shares are transferred to an Employee Shareholder's spouse in breach with the terms and conditions set out by any agreement between the Employee Shareholder and BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED.

The Option is exercisable by delivery either to the Employee Shareholder or his rights holder, of a written notice of exercise of the Option (the «Option Notice») within a period of two months from the date (the «Trigger Date») of the Option Event (or, from the actual knowledge by BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED of such Option Event).

For the purposes of this Article 7, Employee Shareholder shall mean any shareholder being a manager, director, officer or employee of the Company or any of its direct or indirect subsidiaries.»

Second resolution

The Shareholders resolved to renumber articles 7 and following so as to reflect the insertion of a new article 7.

Third resolution

The Shareholders resolved to amend article 12 (after renumbering) of the articles of incorporation by adding a new paragraph after the seventh paragraph of such article 12 which shall be read as follows:

«In the event of a tied vote, the Chairman of the Board of Managers shall not have a casting vote.»

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 11.00 a.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société VELOX HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de quarante-trois million d'euros (EUR 43.000.000,-), ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, le 20 juin 2007, publié au Mémorial C 1847 du 31 août 2007 et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-129.921. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, le 6 septembre 2007, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10 heures 30 sous la présidence de Cédric Bless, jurist, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Insertion dans les statuts d'un nouvel article 7 qui aura la teneur suivante:

« **Art. 7. Restrictions aux transferts - Droit de Prémption.** Des restrictions relatives aux transferts des parts sociales émises par la Société, notamment des droits de cession conjointe ou de vente forcée, peuvent être convenues de temps en temps par écrit entre tout ou partie des associés.

Les associés ne peuvent céder, transférer ou disposer de toute autre manière, consentir des nantissement ou des options, ou nantir de toute autre manière aucune de leurs parts sociales ou droit sur les parts sociales, qu'en conformité avec les Statuts ou ces restrictions complémentaires ainsi convenues.

La Société peut refuser d'enregistrer tout transfert ou droit sur les parts sociales à moins que ceux-ci n'aient été réalisés ou créés conformément avec les Statuts ou ces restrictions complémentaires ainsi convenues par un contrat auquel la Société est partie.

En sus de ce qui précède, BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, en tant qu'associé de la Société, dispose d'un droit irrévocable (l'«Option») de rachat à la valeur nominale de tout ou partie des parts sociales de tout Associé Salarié dans l'hypothèse où l'un des événements suivants se produit (l'«Événement Optionnel»):

(i) Un Associé Salarié est décédé et la succession ne transfère pas les parts sociales à BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED selon les termes des conventions conclues entre l'Associé Salarié et BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED; et

(ii) Les parts sociales sont transférées à l'épouse d'un Associé Salarié en violation avec les termes et conditions établis par toute convention conclue entre cet Associé Salarié et BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED.

L'Option est exerçable par la délivrance d'une notification écrite d'exercice de l'Option soit à l'Associé Salarié, soit à ses ayants droits (la «Notification d'Option») et ce, durant une période de deux mois à compter de l'Événement Optionnel (la «Date de Référence») (ou dès lors que BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED en aura eu connaissance).

Pour les besoins du présent article 7, Associé Salarié signifie tout associé étant un gérant, administrateur, officier ou employé de la Société ou de l'une de ses filiales directe ou indirecte.»

2 Renumérotation des article 7 et suivants afin de refléter l'insertion d'un nouvel article 7.

3 Modification de l'article 12 des statuts (après renumérotation) par l'insertion d'un nouveau paragraphe après le septième paragraphe de cet article 12 qui aura la teneur suivante:

«Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, la voix du Président du Conseil de Gérance ne sera pas prépondérante».

4 Divers.

(ii) Les associés présents, le mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, le mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Restera pareillement annexée aux présentes la procuration des associés représentés, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé d'insérer dans les statuts un nouvel article 7 qui aura la teneur suivante:

« **Art. 7. Restrictions aux transferts - Droit de Prémption.** Des restrictions relatives aux transferts des parts sociales émises par la Société, notamment des droits de cession conjointe ou de vente forcée, peuvent être convenues de temps en temps par écrit entre tout ou partie des associés.

Les associés ne peuvent céder, transférer ou disposer de toute autre manière, consentir des nantissement ou des options, ou nantir de toute autre manière aucune de leurs parts sociales ou droit sur les parts sociales, qu'en conformité avec les Statuts ou ces restrictions complémentaires ainsi convenues.

La Société peut refuser d'enregistrer tout transfert ou droit sur les parts sociales à moins que ceux-ci n'aient été réalisés ou créés conformément avec les Statuts ou ces restrictions complémentaires ainsi convenues par un contrat auquel la Société est partie.

En sus de ce qui précède, BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, en tant qu'associé de la Société, dispose d'un droit irrévocable (l'«Option») de rachat à la valeur nominale de tout ou partie des parts sociales de tout Associé Salarié dans l'hypothèse où l'un des événements suivants se produit (l'«Événement Optionnel»):

(iii) Un Associé Salarié est décédé et la succession ne transfère pas les parts sociales à BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED selon les termes des conventions conclues entre l'Associé Salarié et BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED; et

(iv) Les parts sociales sont transférées à l'épouse d'un Associé Salarié en violation avec les termes et conditions établis par toute convention conclue entre cet Associé Salarié et BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED.

L'Option est exerçable par la délivrance d'une notification écrite d'exercice de l'Option soit à l'Associé Salarié, soit à ses ayants droits (la «Notification d'Option») et ce, durant une période de deux mois à compter de l'Événement Optionnel (la «Date de Référence») (ou dès lors que BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED en aura eu connaissance).

Pour les besoins du présent article 7, Associé Salarié signifie tout associé étant un gérant, administrateur, officier ou employé de la Société ou de l'une de ses filiales directe ou indirecte.»

Deuxième résolution

Les associés ont décidé de renuméroter l'article 7 et suivant afin de refléter l'insertion d'un nouvel article 7.

Troisième résolution

Les associés ont décidé de modifier l'article 12 des statuts (après renumérotation) par l'insertion d'un nouveau paragraphe après le septième paragraphe de cet article 12 qui aura la teneur suivante:

«Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, la voix du Président du Conseil de Gérance ne sera pas prépondérante».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Bless, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, Relation: LAC/2007/27123. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme à l'original délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007122342/211/201.

(070141404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Nouvelle Luxlait Produits S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 27, boulevard Marcel Cahen.

R.C.S. Luxembourg B 108.424.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Pour la Société

C. Steinmetz

Gerant

Référence de publication: 2007122221/1510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04874. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

CS Retail Park No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.408.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on eighth October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Represented by Maître Diane d'Ocquier, lawyer, residing professionally in L-2314 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Luxembourg on 5 October 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of CS RETAIL PARK NO. 2 S.à r.l. (hereafter the «Company»), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unit holders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unit holder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, units

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The unit capital may be changed at any time by a decision of the single unit holder (where there is only one unit holder) or by a decision of the unit holders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible and only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unit holder, the Company's units are freely transferable to non-unitholders.

In the case of plurality of unit holders, the transfer of units inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of unit holders as provided by article 189 of the Law. No such authorisation is required for a transfer of units among the unit holders. The transfer of units mortis causa to third parties must be accepted by the unit holders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 10. Redemption of Units. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire units in its own capital.

Chapter III.- Management

Art. 11. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unit holder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of unit holders. The managers may be removed at any time and ad nutum (without having to state any reason) by a resolution of the general meeting of unit holders holding a majority of votes.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable means another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, email, telegram, telex, or telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 12. Powers of the manager. In dealing with third parties, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or by the present Articles to the general meeting of unit holders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 13. Representation of the Company. In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the manager. The manager or, in case of plurality of managers, any member of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any member of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 16. Liabilities of the Manager. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- General meeting of unit holders

Art. 17. Powers of the General Meeting of unit holder(s). The single unit holder assumes all powers conferred to the general unit holders' meeting.

In case of a plurality of unit holders, each unit holder may take part in collective decisions irrespective of the number of units he owns. Each unit holder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unit holder may act at any general meeting of unit holders by appointing (or, if the unit holder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders representing more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the unitholders representing at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of unitholders can, provided that the total number of unitholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of unitholders, be passed in writing by all the unitholders. In this case, each unitholder shall be served an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of unitholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of unitholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the unitholders, provided that the total number of unitholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

Chapter V.- Business year - Balance sheet

Art. 18. Business Year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and profit or loss accounts.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, balance sheet and profit or loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profits may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of unitholders deliberating in the manner provided for amendment to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall terminate on the 31st December 2008.

Subscription - Payment

All the one hundred and twenty-five (125) units representing the entire unit capital have been entirely subscribed by CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole unitholder, representing the entire subscribed unit capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Ms Berith Kübler, Manager, CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., residing in 110 quai de Jemmapes, 75010 Paris, France;

- Mr David CUNNINGTON, Manager, CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., residing in Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London, W1J 6ER, the United Kingdom; and

- Mr Michael CHIDIAC, Manager, CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., residing in 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 13 of the bylaws, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

représentée par Maître Diane d'Ocquier, avocat, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les comparants déclarent organiser entre eux, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CS RETAIL PARK NO. 2 S.à r.l. (ci-après «la Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise

ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, d'un gérant ou agent de la Société, ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-détenteurs de parts sociales.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, le transfert inter vivos de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation de l'assemblée générale des associés tel que prescrit par l'article 189 de la Loi. Une telle autorisation n'est pas requise lors d'un transfert de parts sociales entre associés. Le transfert mortis causa de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation des associés titulaires de trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment et ad nutum (sans devoir donner une raison), par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant, par écrit ou par fac-similé ou par tout autre moyen convenable un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant et tous les gérants peuvent prendre part à toute réunion du conseil de gérance par le biais d'un système de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre et être entendu. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 12. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les Statuts seront de la compétence du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 13. Représentation de la Société. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul gérant, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérant, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Art. 14. Subdélégation et Agent du Gérant. Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 16. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les provisions applicables de la Loi.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par téléfax, ou par email, téléphone, télégramme, télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou dissolvant et liquidant la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tout les associés, au lieu d'être prises à l'assemblée générale des associés, à condition que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à prendre est remis à chaque associé, qui signera la/les résolution(s). Ces résolutions prises par écrit à un ou plusieurs reprises au lieu des assemblées générales auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Tout référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est construit à inclure la possibilité des résolutions des associés par écrit, à condition que dans ce cas le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Titre V.- Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. Exercice Social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les comptes de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires, bilan et comptes de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de cet acte et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Madame Berith Kübler, Gérante, CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., demeurant au 110, quai de Jemmapes, 75010 Paris, France.

- Monsieur David Cunnington, Gérant, CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., demeurant à Lansdowne House, 57 Berkeley Square, Londres, W1J 6ER, le Royaume Uni; et

- Monsieur Michael Chidiac, Gérant, CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., demeurant au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Conformément à l'article 13 des statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. d'Ocquier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2007, Relation: EAC/2007/12426. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007123708/239/388.

(070141461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

TST Las Rozas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 81.751.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007122223/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04596. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

LICR S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 93.008.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007122222/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02616. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Girasol Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 35.194.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007122220/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02614. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Capitaux d'Investissements et de Résultats S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.710.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007122217/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02605. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Caliorne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 74.177.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007122214/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02604. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Brincorp Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 24.610.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007122213/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02602. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Coop Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 17, rue Dr Herr.

R.C.S. Luxembourg B 99.355.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Pour la société

ACR SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007121491/1644/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03845. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.
